



unesco

Réunion de réflexion mondiale sur les mécanismes de rapports périodiques de la Convention de 2003

Point 3b: Établissement de rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente

Présentation par Mme Lúbia Volanská, membre du réseau mondial de facilitateurs de l'UNESCO, 28-30 avril 2026



Établissement de rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente: aperçu

Le chapitre V.2 des Directives opérationnelles porte sur les rapports des États parties concernant les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente. Les paragraphes 162 et 163 détaillent les informations que les États parties sont tenus de communiquer dans ce cadre.

162

État actuel de l'élément

Fonctions sociales et culturelles de l'élément

Analyse de la viabilité et des risques auxquels est confronté l'élément

Impacts des efforts de sauvegarde de l'élément

Plan de sauvegarde mis à jour

Participation des communautés et des ONG pertinentes à la sauvegarde de l'élément

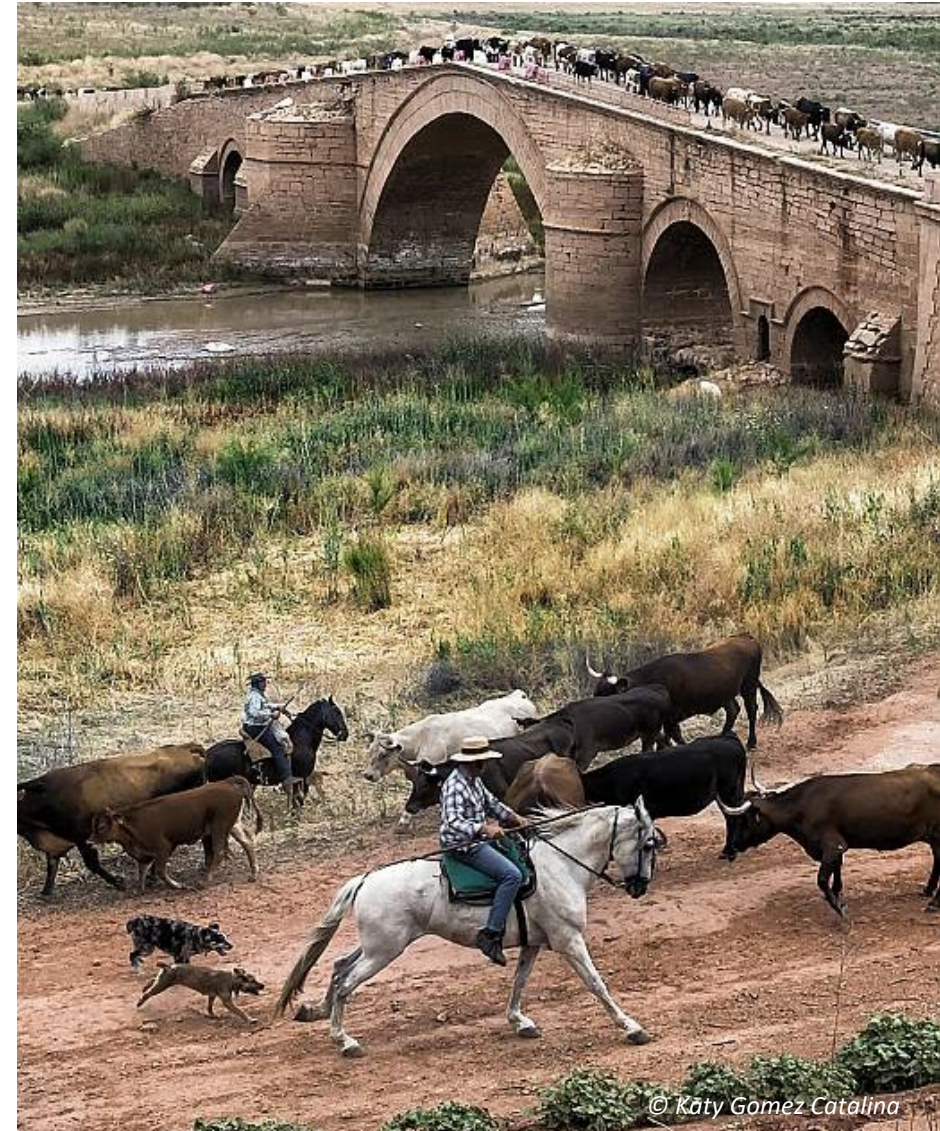
163

Contexte institutionnel de la sauvegarde de l'élément

Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde de l'élément

Organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde

*Les États parties doivent accorder une attention particulière au rôle du **genre** et associer les **communautés** aussi largement que possible.*



© Katy Gomez Catalina

Établissement de rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente: approche

- Auto-évaluation et non compétition.
- Un exercice permettant de **rendre compte des progrès**, ainsi que de prendre un **temps de réflexion** pour repenser et améliorer les mesures et approches de sauvegarde afin de renforcer la **protection et la viabilité** des éléments.
- Un espace utile pour favoriser le **dialogue multipartite**.
- Un processus exigeant, dans la mesure où les éléments du patrimoine vivant :
 - **présentent des natures variées** (par exemple, couvrent différents domaines du patrimoine vivant et des pratiques communautaires) ;
 - **sont sensibles aux contextes** et ancrés dans des **environnements culturels, environnementaux et socio-économiques diversifiés**.
 - **Il n'existe pas d'approche unique** applicable à tous.



© Verein Volkskulturfest OBWALD, 2023

Établissement de rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente : formulaire ICH-11

Les États parties doivent utiliser le formulaire **ICH-11** pour établir leurs rapports sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente.

Section A – Aperçu

- Sept sections demandant des informations générales sur l'État partie rapporteur.

Section B – État des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente

- Structuré autour de **trois sous-sections principales** demandant des informations sur la **fonction sociale et culturelle** de l'élément (B.1), **sa viabilité et les risques actuels** (B.2), ainsi que la **mise en œuvre des mesures de sauvegarde** (B.3).

Section C – Updating of safeguarding measures

- Structuré autour de **cinq sous-sections principales** couvrant le **plan de sauvegarde actualisé** (C.1), le **calendrier** (C.2) et le **budget** (C.3) des activités futures, la **participation des communautés** (C.4) et le **contexte institutionnel** actuel (C.5).

Section D – Participation des communautés dans l'établissement du rapport

- Cette section vise à recueillir des informations sur les mesures prises pour garantir la participation des communautés et des ONG.

Section E - Signature au nom de l'État Partie

- La section finale du formulaire comprend la signature du fonctionnaire habilité à signer le rapport au nom de l'État, ainsi que son nom, son titre et la date de soumission.



© Željko Radović / Gallery Babka, 2022

Approches de sauvegarde : sortir des sentiers battus

- Intégration du patrimoine vivant dans les **programmes scolaires** et utilisation des inventaires comme **outils pédagogiques**.
- Développement d'expositions itinérantes sur l'élément concerné afin d'en renforcer la visibilité et la sensibilisation.
- Utilisation de **plateformes et d'outils numériques** (par exemple tutoriels, podcasts, archives et autres applications numériques).
- Mise en place de **nouveaux partenariats** et mobilisation de **contributions en nature** dans des contextes à faibles ressources.
- Coopération liée à l'UNESCO.

Parfois, des situations difficiles peuvent déclencher des approches innovantes de sauvegarde (comme illustré durant la pandémie de COVID-19).



© Ministry of Culture, Jordan, 2022

Participation des communautés dans la préparation des rapports périodiques

- Processus participatif : les **communautés au cœur** de la préparation des rapports périodiques
- Paragraphe 160 des Directives opérationnelles – Les États parties s’efforcent d’associer le plus largement possible les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus concernés, ainsi que les ONG pertinentes.
- Les États parties accordent une attention particulière au **rôle du genre**.



© MICI 2018, Bernie Garrido

Viabilité et risques des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente

Certains risques **pesant sur la viabilité** des éléments du patrimoine vivant peuvent inclure :

- Le vieillissement des praticiens et des détenteurs.
- La baisse d'intérêt et d'engagement des jeunes générations.
- L'accès limité aux ressources nécessaires à la pratique du patrimoine vivant.
- Les dynamiques de migration vers les zones urbaines.
- L'intensification des pressions liées à la commercialisation.
- La dégradation de l'environnement et les impacts du changement climatique.



© Agency for Cultural Affairs, 2024

Enseignements tirés de l'analyse des rapports périodiques sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente

Une opportunité précieuse pour:

- Suivre les progrès, les besoins et les domaines d'amélioration de manière transparente.
- Élaborer une vision stratégique et à long terme de la sauvegarde du patrimoine vivant, en s'appuyant sur les décisions et recommandations du Comité.
- Renforcer les systèmes locaux de sauvegarde.
- S'impliquer dans d'autres mécanismes de coopération internationale au titre de la Convention (par exemple l'assistance internationale).
- Partager des approches de sauvegarde.
- Éventuelles demandes de transfert d'éléments de la Liste de sauvegarde urgente vers la Liste représentative.



© Beatah Manwa, 2024

Enseignements tirés de l'analyse des rapports périodiques sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente

Lors de la préparation du rapport périodique, il convient d'être **détaillé** tout en restant **équilibré**.

- **Quoi** : objectifs et activités.
- **Quand** : calendriers et échéances.
- **Qui** : rôles de coordination.
- **Comment** : implication des communautés et viabilité budgétaire.

*Les rapports périodiques peuvent également inclure d'éventuelles intentions de demander une **assistance internationale**, ou un **transfert** de la Liste de sauvegarde urgente vers la Liste représentative.*



© Retana, 2024